





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, 11 mars 2022

# SANTÉ ET NUMÉRIQUE : l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes accompagne 81 établissements de santé et 574 structures médico-sociales dans leur transformation numérique.

Dans le cadre du <u>Ségur de la Santé</u>, un investissement historique de 2 milliards d'euros a été alloué au niveau national pour accélérer le développement du numérique dans la santé. Entièrement financés par le Plan de relance et de résilience européen, les fonds du <u>Ségur numérique</u> sont répartis comme suit :

- 1,4 Md € pour le partage des données de santé
- 600 M€ dédiés au secteur médico-social

L'objectif du Ségur numérique est de faciliter et sécuriser le partage des données de santé entre les établissements, professionnels de santé et les usagers, notamment via <u>Mon Espace Santé</u>, le nouveau carnet de santé numérique doté d'une messagerie sécurisée.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes décline en région la stratégie nationale, avec l'Assurance maladie et le <u>GCS SARA</u> (Groupement de coopération sanitaire système d'information santé en Auvergne-Rhône-Alpes). Elle est plus particulièrement chargée du suivi et de la mise en œuvre des 3 projets suivants :

#### Le programme SUN-ES : Ségur usage numérique en établissements de santé

Ce programme de 210 M€ au niveau national est exclusivement destiné aux établissements sanitaires avec 3 objectifs :

- 1. Alimenter Mon Espace Santé et permettre le partage de documents de santé (documents d'hospitalisation, comptes rendus opératoires, résultats d'analyses biologiques, etc.)
- 2. Utiliser une messagerie sécurisée de santé entre professionnels ou avec le patient
- 3. Associer l'identité nationale de santé (INS) du patient à tous les documents qui le concernent

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'enveloppe dédiée au programme SUN-ES est de 25 M€. Les établissements sanitaires ont la possibilité de candidater à l'occasion de 4 fenêtres de candidatures, réparties sur 3 ans (2021 à 2023).

Pour la première fenêtre (sept.2021 - juin 2022), 81 établissements de santé ont été retenus.

L'ARS accompagne les établissements pour la partie administrative et financière : réception et instruction des candidatures, contractualisation, vérification de l'atteinte des objectifs.

Le GCS SARA est l'opérateur privilégié des établissements pour la mise en œuvre technique, en lien avec les éditeurs de logiciels.

Ouverte depuis le 1<sup>er</sup> mars, la période de candidature pour la deuxième fenêtre se clôture le 30 avril 2022.

#### Le programme ESMS numérique pour le secteur social et médico-social

Avec un financement national de 600 M€ sur 5 ans, ce programme permet aux établissements et services médico sociaux (ESMS) d'acquérir ou de moderniser le Dossier usager informatisé (DUI), outil indispensable au suivi des personnes prises en charge par les différentes structures. Là encore, l'objectif est de fluidifier et sécuriser les échanges entre professionnels et usagers et ainsi d'améliorer les prises en charge.

En Auvergne-Rhône-Alpes, **24 projets** régionaux (concernant 574 structures) ont été retenus au terme de la première phase, représentant un budget de **12,5 M€.** 

- 15 projets concernant le secteur des personnes handicapées (PH),
- 8 projets concernant le secteur des personnes âgées (PA),
- 1 projet concernant le secteur du domicile

L'ARS ARA pilote également un projet au niveau national, sous l'impulsion de <u>la Caisse nationale</u> <u>de solidarité pour l'autonomie</u> (CNSA). Certains ESMS de la région sont également accompagnés par d'autres ARS, dans le cadre de projets interrégionaux.

Au total, ce sont **749 structures de la région** qui sont accompagnées dans le cadre du programme ESMS numérique, soit par l'ARS ARA et le GCS SARA, soit par d'autres ARS et leur opérateur technique.

Le 15 mars 2022, un nouvel appel à projets sera lancé pour généraliser le déploiement et la mise en conformité des DUI des ESMS. L'objectif est de financer 80% des ESMS de la région à horizon 2025.

### La cyber sécurité

Le <u>CERT santé</u>, le système de sécurité et de veille numérique contre les cyberattaques, a reçu plus de **730 déclarations d'incidents en 2021**, contre 369 en 2020. En 2020, 55 signalements concernaient l'Auvergne-Rhône-Alpes, **2**e région la plus touchée après l'Ile-de-France.

Face à la recrudescence des actes cyber malveillants, le ministère des solidarités et de la santé a lancé en juillet 2021 un plan de renforcement de la cyber sécurité en donnant aux ARS un rôle clé dans la déclinaison territoriale.

Depuis 2021, l'ARS ARA et le GCS SARA mettent en place des actions auprès des établissements sanitaires et médico-sociaux autour de 3 axes :

- 1. **Sensibilisation** des personnels aux risques de cyberattaques (Sessions de formation en lien notamment avec la Gendarmerie nationale, fiche réflexes, mise à disposition d'un escape game)
- 2. **Accompagnement** des directeurs des systèmes d'information (DSI) et responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI)
- 3. Mise en place d'un exercice de continuité d'activité







Financé par l'Union européenne

NextGenerationEU